

Démarche	: APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : Animation du Réseau d'Evitement du Gaspillage Alimentaire (REGAL) en Centre-Val de Loire
Organisme	: Service Régional de l'Alimentation, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Centre Val de Loire

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La Région Centre Val de Loire est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le traduit au travers notamment de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par délibération le 19 décembre 2019 par le Conseil Régional et approuvé par le préfet de région le 4 février 2020, qui porte l'ambition de réduire le gaspillage alimentaire de 80% d'ici 2031. Plusieurs acteurs régionaux œuvrent ainsi à l'atteinte des différents objectifs, nationaux et régionaux, de réduction du gaspillage alimentaire.

Pour exemple :

L'ADEME Centre Val de Loire (CVL) a financé un certain nombre d'études de faisabilité ou de projets d'investissement en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire (ex : conserveries, ...).

La DRAAF CVL et le Conseil régional CVL, au travers du pilotage et du financement de l'animation régionale des PAT, suivent le déploiement des Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT) en région et les enjeux environnementaux portés dans ces dynamiques.

La DREETS à travers le déploiement du programme Mieux Manger Pour Tous a financé plusieurs actions en 2023 et 2024 comportant un volet de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le Conseil Régional CVL a été lauréat de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2023 pour son action en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de l'action « Réduc'Gaspi » qui a rassemblé 36 lycées participants. Il agit au quotidien pour que des actions se développent au sein des lycées. Des financements ont en outre été apportés à un projet de conserverie sur le territoire régional.

De nombreuses associations en région mettent également en œuvre des actions et programmes en ce sens.

Il apparaît donc qu'un grand nombre d'acteurs est présent et agit sur le terrain en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, mais sans réelle coordination à l'échelle régionale. Dans l'optique d'une bonne communication et de partage d'informations accru entre les acteurs de terrain, et afin de répondre aux grands enjeux de lutte contre le gaspillage alimentaire, il est essentiel d'animer une communauté régionale de travail.

Pour donner du sens à l'ensemble de ces dynamiques et forts de l'expérience des premiers réseaux régionaux initiés en Normandie, en Nouvelle-Aquitaine, en PACA, Grand-Est et en Bretagne, la Région CVL, l'ADEME, la DRAAF CVL, la DREAL et la DREETS souhaitent accompagner la création d'un Réseau d'Evitement du Gaspillage Alimentaire (REGAL) à l'échelle régionale.

Cette communauté visera à rassembler des acteurs de la chaîne alimentaire « du champ à l'assiette » d'horizons très divers (professionnels de l'alimentation, associations, acteurs institutionnels, porteurs de projets, citoyens, collectivités, élus...) dans les domaines de la production agricole, de la transformation, de la distribution (grandes et moyens surfaces),

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : Animation du Réseau d'Evitement du Gaspillage Alimentaire

des métiers de bouche, de la restauration collective et commerciale, et de la consommation.

Le cahier des charges de l'AMI précise son champ d'application.

QUAND :

Ouverture du dépôt des candidatures à l'appel à projets : 11 juillet 2025

Clôture du dépôt des candidatures à l'appel à projets : 15 septembre 2025

COMMENT :

Le dépôt des candidatures s'effectue par un document à déposer sur la plateforme.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Annexe 1 : constitution du dossier de dépôt de candidature